

Lettre d'information - janvier 2024

Projet agrivoltaïque de Montaut

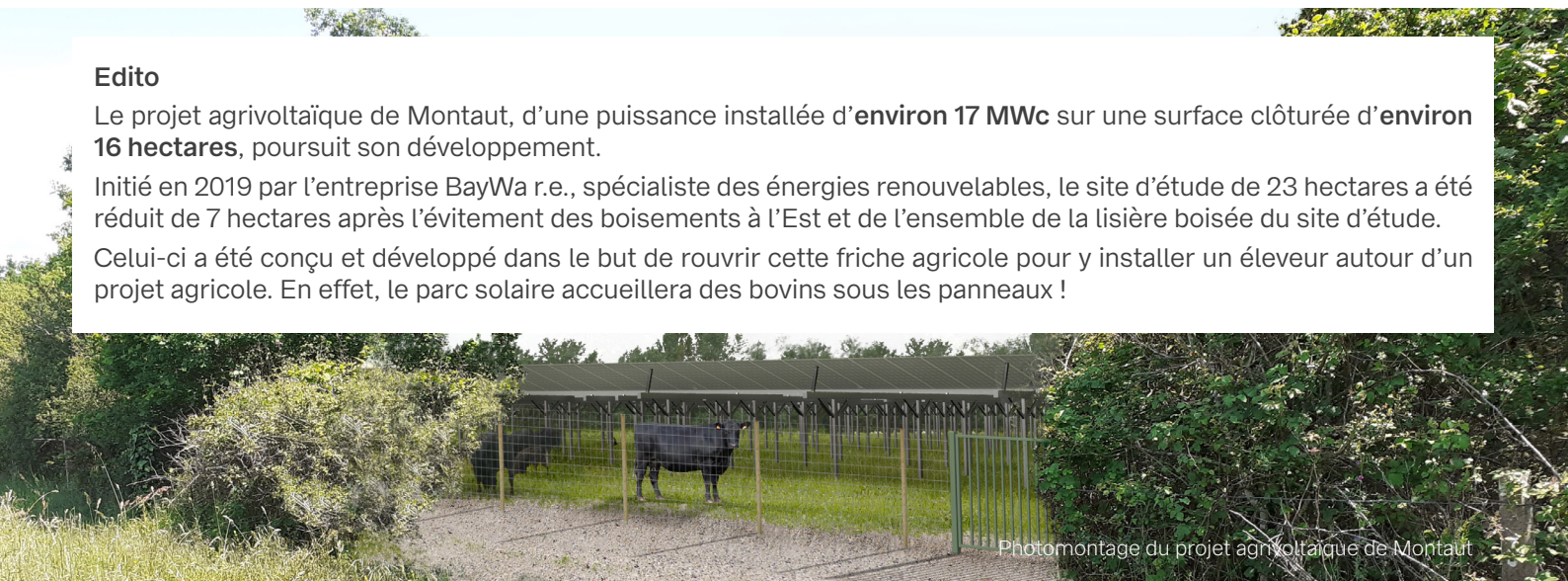
Commune de Montaut (09)

Edito

Le projet agrivoltaïque de Montaut, d'une puissance installée d'**environ 17 MWc** sur une surface clôturée d'**environ 16 hectares**, poursuit son développement.

Initié en 2019 par l'entreprise BayWa r.e., spécialiste des énergies renouvelables, le site d'étude de 23 hectares a été réduit de 7 hectares après l'évitement des boisements à l'Est et de l'ensemble de la lisière boisée du site d'étude.

Celui-ci a été conçu et développé dans le but de rouvrir cette friche agricole pour y installer un éleveur autour d'un projet agricole. En effet, le parc solaire accueillera des bovins sous les panneaux !



Photomontage du projet agrivoltaïque de Montaut

PERMANENCE D'INFORMATION

Mercredi 31 janvier de 11h à 20h à la salle des fêtes de Montaut

Venez découvrir les photomontages du projet et rencontrer les équipes de BayWa r.e. afin de poser toutes vos questions sur le projet agrivoltaïque et la technologie solaire photovoltaïque

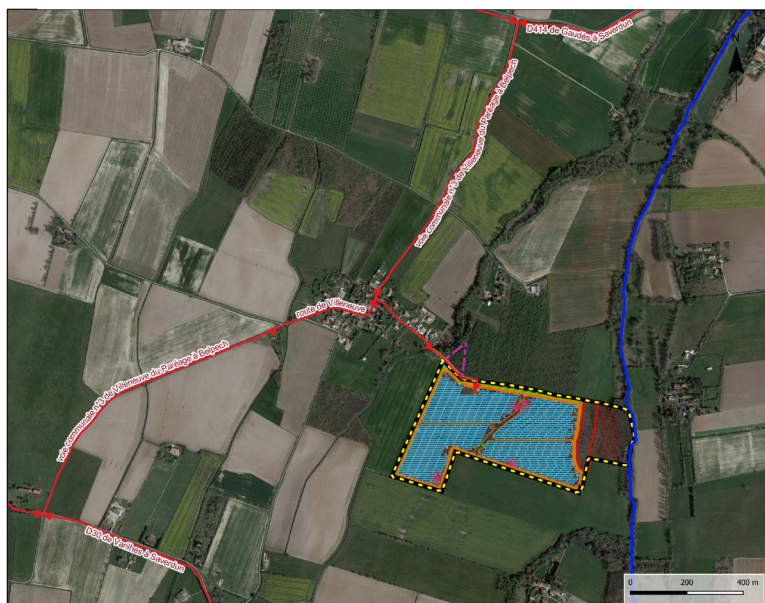
Le projet agrivoltaïque est situé sur le lieu-dit "Le Crieu", à environ 5 km du village de Montaut. Les parcelles concernées sont des friches qui ont accueilli autrefois une culture de noisetiers colonisée depuis par des ligneux.

Légende:

- Limite communale
- Zone d'étude
- Voie d'accès
- Obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Zone d'évolution (espace boisé classé)
- Projet de centrale**
- Tables Pv
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Conteneur
- Clôture
- Portails
- Citerne
- Râteliers d'affouragement
- Abreuvoirs
- Haies (4 m)
- Accès parc
- Piste externe
- Piste interne
- Base vie temporaire
- Buses

Date: Janvier 2024
Copyright: BayWa r.e.
42 rue Antoine Marty
11000 Carcassonne

 **BayWa r.e.**



Superficie d'environ **16 ha**
avec élevage bovin



Puissance totale
d'environ **17 MWc**



Equivalent de la consommation
électrique d'environ
5 200 foyers



Production estimée par an
d'environ **23 442 MWh**

LE PROJET : OÙ EN EST-ON ?

Le projet de Montaut a été initié par BayWa r.e. fin 2019. Après une rencontre en Mairie, les différentes études ont été lancées en 2020. En effet, un projet agrivoltaïque fait toujours l'objet d'études complètes pour mieux cerner les sensibilités et particularités du site afin de développer un projet de qualité et de moindre impact, connaître le potentiel solaire de la zone et préserver le patrimoine naturel et le paysage.

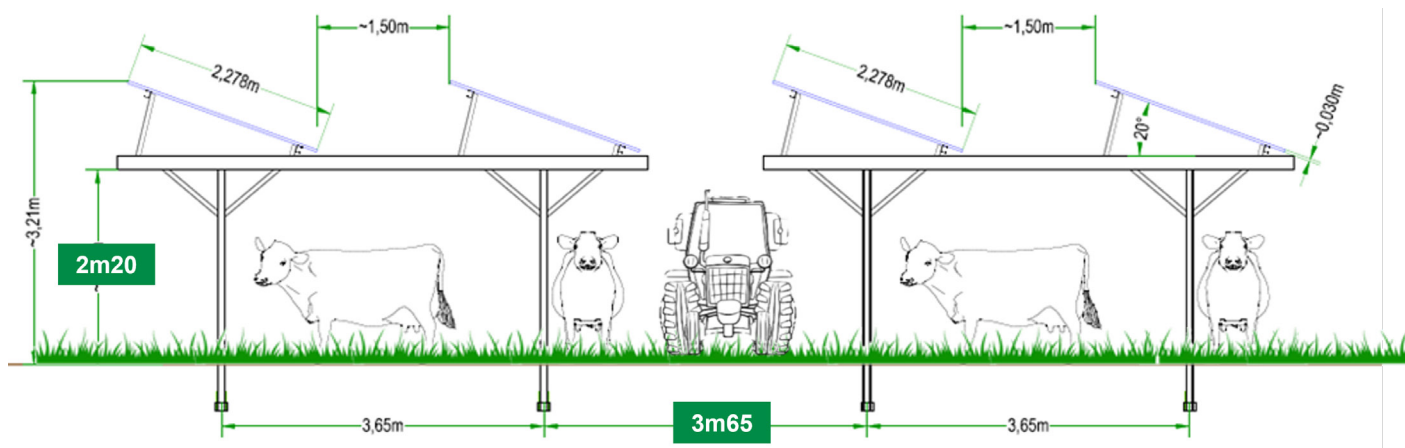
Les études menées :

- **étude d'impact** : d'une durée de 36 mois, cette étude analyse les impacts du parc solaire.
- **études environnementales** : la biodiversité a été étudiée et analysée sur une année complète.
- **étude paysagère** : une analyse approfondie du paysage a eu lieu. Un seul monument historique inscrit compose le patrimoine protégé, le château de Gaudiès situé à 2,8 km du projet, pour lequel il n'a aucun impact visuel.
- **étude agricole** : les études ont permis d'aboutir à un projet solaire agrivoltaïque totalement compatible avec une activité d'élevage bovin sur la même emprise foncière.

Après plusieurs rencontres et échanges avec l'administration et les services de l'Etat, **la demande de permis de construire a été déposée en septembre 2023**. Une enquête publique tenue par un commissaire enquêteur interviendra prochainement entre le 2nd semestre 2024 et 2025 : vous serez alors invités à partager vos avis !

SYNERGIES ENTRE ÉLEVAGE ET PRODUCTION SOLAIRE

Le parc agrivoltaïque sera équipé de structures photovoltaïques innovantes adaptées aux passages des bovins. Le projet s'étend sur 16 hectares et est composé de 4 paddocks afin de permettre la mise en place d'un pâturage tournant dynamique. Les panneaux solaires seront surélevés pour s'adapter à l'activité d'élevage bovin.



Les avantages de la solution agrivoltaïque pour l'activité agricole :

- ouverture d'un milieu agricole fermé depuis de nombreuses années avec une revalorisation des terres en activité d'élevage bovin ;
- plus d'ombre sur les parcelles : confort pour les animaux et protection de la prairie en cas de canicule ;
- les températures sous les panneaux sont plus fraîches en été et plus chaudes en hiver : confort pour le troupeau et moins d'assèchement de la prairie en été ;
- limitation des épisodes extrêmes : moins de risque de gel et moins de risque de brûlures liées au soleil. La prairie comme les bovins souffrent moins des différents extrêmes climatiques ;
- les animaux explorent davantage le terrain puisqu'il y a de l'ombrage réparti sur toute la parcelle ;
- le pâturage tournant dynamique sur 4 paddocks permettra également d'optimiser le fourrage produit ;
- l'activité de pâturage permettra de nettoyer les parcelles en limitant l'intervention mécanique ;
- l'herbe reste verte plus longtemps en été ce qui permet de rallonger le temps de pâturage.

Vous avez des questions ou des remarques ? Contactez-nous !



Eric MUCCHIUTTI, Chef de projets solaires

06 86 83 99 72
eric.mucchiutti@baywa-re.fr

Pour rester informé des dernières actualités du projet, rendez-vous sur : www.baywa-re.fr/fr/solaire/projet-de-parc-solaire-de-montaut

